

Il s'agit de la deuxième série de négociations sur les réductions de tarifs douaniers entreprises par les deux pays à la demande de l'industrie, tel que le prévoit l'article 401.5 de l'ALE.

Ces réductions tarifaires ont été instaurées provisoirement afin de respecter la date cible d'application établie par les deux gouvernements. Dans chacun des deux pays, le processus d'approbation officiel sera terminé en juillet; on pourra alors procéder à la promulgation des amendements apportés aux listes tarifaires des deux pays.

M. Wilson a précisé que les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis s'étaient chiffrés à 202 milliards de dollars l'année dernière. L'excédent commercial canadien atteignait alors 17,3 milliards de dollars, en hausse par rapport à 1988, l'année précédant celle de l'entrée en vigueur de l'ALE, alors qu'il avait été de 13,6 milliards de dollars.

- 30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874